

Je rappelle également qu'elle créera davantage d'emplois au Canada, à Winnipeg et à Montréal, à la suite de cet exercice de réorganisation. Comme je l'ai déjà dit, nous voulons voir ce que le programme de la Northern Telecom donnera car elle a pris des mesures pour recycler ses effectifs. Nous nous assurerons que ces mesures donnent les résultats escomptés car nous défendons toujours la cause des travailleurs canadiens.

LA CAMPAGNE PUBLICITAIRE DE L'ÉTAT DE GEORGIE

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, la ministre dit que l'entreprise entend rester compétitive. Je lui répondrai que l'entreprise fait déjà de l'argent avec ses usines canadiennes. Elle ne perd pas d'argent, elle en fait, et c'est encore là grâce aux contribuables canadiens.

J'ai en main une annonce que l'État de Georgie a fait paraître au milieu de la campagne électorale et que la ministre a sûrement vue. Voici ce que cette annonce disait aux entreprises comme celle-là: «Venez en Georgie parce que seulement 18 p. 100 de notre population active sont syndiqués, qu'il n'y a pas de salaire minimum et que nous ne nous préoccupons pas de l'environnement». Le gouvernement du Canada entend-il, même dans le cas d'entreprises subventionnées par les contribuables canadiens, ne rien faire pour empêcher ces emplois d'aller aux États-Unis par suite de l'accord commercial? Vous souciez-vous des emplois?

L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, ce n'est pas la première fois que le député va chercher ses renseignements aux États-Unis. Je ne lis pas les journaux de Georgie; je lis les journaux canadiens.

M. Broadbent: C'était dans le *Globe and Mail*.

Mme McDougall: Il n'y a pas la moindre preuve . . .

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: La parole est à la ministre.

Mme McDougall: Monsieur le Président, Nortel compte 22 000 employés. C'est une entreprise en pleine croissance qui crée depuis longtemps des emplois au Canada et qui continuera à le faire. Le sort des travailleurs touchés par ces mises à pied nous préoccupe. L'entreprise a prévu des programmes de recyclage à leur intention. Nous veillerons à ce que ces programmes donnent des résultats.

Je ne sais pas combien de fois je devrai répéter ces choses étant donné que le député n'écoute manifestement pas. Si les programmes de Nortel ne donnent pas

de résultats, nous défendrons les travailleurs. Il n'y a pas la moindre preuve que les emplois vont aux États-Unis.

Des voix: Bravo!

• (1430)

M. Broadbent: Les travailleurs touchés ne veulent pas que la ministre les défende. Ils veulent qu'elle collabore avec eux pour garder les emplois au Canada.

Des voix: Bravo!

[Français]

LES MESURES POUR VENIR EN AIDE AUX TRAVAILLEURS TOUCHÉS—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, ma dernière question s'adresse au premier ministre. Hier, il a mentionné le comité *Blue Ribbon* qui a l'intention d'étudier la situation des travailleurs qui perdront leurs emplois. Mais si on considère que ce comité n'a pas l'intention de faire un rapport, mais un rapport secret au premier ministre seulement en juin, qu'est-ce que le premier ministre dit aux travailleurs maintenant, alors qu'ils perdent leurs emplois? Il faut attendre en juin?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Non, monsieur le Président. J'ai mentionné que le comité que préside Me Jean de Grandpré est composé des leaders de toutes les couches de la société canadienne, et qui vont sans doute présenter des rapports des plus intéressants et des plus valables pour les travailleurs. Effectivement, il n'est pas question d'attendre jusqu'au mois de juin, parce que M. de Grandpré doit rencontrer les ministres responsables pour parler d'un rapport intérimaire, à compter de vendredi de cette semaine.

* * *

[Traduction]

LES DROITS DES AUTOCHTONES

LES REVENDICATIONS TERRITORIALES DES DÉNÉS ET DES MÉTIS

Mme Ethel Blondin (Western Arctic): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Affaires indiennes et du Nord. Le 5 septembre, le gouvernement a conclu une entente de principe avec les Dénés et Métis des Territoires du Nord-Ouest, afin de régler des revendications de longue date concernant des droits ancestraux. Cette entente comportait l'engagement de fournir aux Dénés et Métis des fonds supplémentaires pour en arriver à un règlement définitif dans deux ans.